ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.3

|  |  |
| --- | --- |
| ENVIRONMENT FOR EUROPEUN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPEОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫგარემო ევროპისათვის | Logo-EfE |
| BATUMI, 8-10 juin 2016 |

 Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

 Batumi (Géorgie)
8-10 juin 2016

 Rapport de la Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

 Additif

 Résumé des travaux de la Conférence établi par le Président

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.3 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale12 août 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016

 Rapport de la Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

 Additif

 Résumé des travaux de la Conférence établi par le Président

 I. Introduction

* + 1. La Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », qui s’est tenue du 8 au 10 juin 2016 à Batumi (Géorgie), a été présidée par le Ministre géorgien de l’environnement et de la protection des ressources naturelles. Dans une allocution de bienvenue, le Premier Ministre géorgien a souligné le rôle unique du processus « Un environnement pour l’Europe » en tant qu’instance permettant à tous les pays de recenser les problèmes environnementaux urgents, de fixer des orientations prioritaires et de prendre des initiatives concertées en vue de promouvoir un développement durable de la région paneuropéenne. Il a indiqué que le Gouvernement géorgien s’efforçait de traiter les deux principaux thèmes de la Conférence − « Le passage à une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne » et « L’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé » − et a souligné la volonté du pays de passer à une croissance respectueuse de l’environnement et à un développement durable en favorisant des modes de consommation et de production économes en ressources et en appuyant l’essor des énergies renouvelables et le développement de modes de transport et de construction écologiques ainsi que l’écotourisme. Le débat tenu au cours de la Conférence sur l’éducation au service du développement durable avait également été d’une immense importance pour le pays, étant donné que la première Conférence intergouvernementale sur l’éducation relative à l’environnement avait été organisée à Tbilissi en 1977.
		2. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a souligné l’importance du processus « Un environnement pour l’Europe » pour établir des partenariats, mettre au point des solutions politiques fortes et promouvoir le progrès en matière d’environnement aux niveaux national et international. Ce processus pouvait devenir un pilier solide sur lequel s’appuyer pour réaliser les objectifs de développement durable en transformant ces objectifs mondiaux en mesures, principes et pratiques concrets. Il pouvait aussi devenir un mécanisme précieux pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au moyen du Système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS) et des mécanismes d’examen.
		3. Le Président du Gouvernement de la République autonome d’Adjarie a souhaité la bienvenue aux participants. La ville de Batumi s’était engagée dans la promotion du développement durable par des actions et projets concrets visant à améliorer l’environnement dans la région adjare. Une stratégie relative aux changements climatiques pour la région orientait les activités connexes, telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion d’un développement durable et respectueux de l’environnement, donnant le bon exemple aux autres régions de la Géorgie. Des mesures spécifiques avaient été élaborées en vue de protéger les forêts, l’eau, l’air et la biodiversité de la région. Avec l’appui de l’ONU, Batumi s’était engagée dans un projet de Ville verte, qui comprenait des activités visant à améliorer l’environnement urbain par la mise en œuvre de mesures durables en matière de transports et d’urbanisme.
		4. Revenant sur les vingt-cinq années de coopération paneuropéenne, qui avaient commencé à Dobříš (République tchèque), l’Ambassadeur de la République tchèque en Géorgie a rappelé que le processus « Un environnement pour l’Europe » avait été créé afin d’amener les États et leurs dirigeants à coopérer pour restaurer l’inestimable patrimoine naturel de la région et protéger la santé des populations et l’environnement. Le processus répondait au souhait que les préoccupations relatives à l’environnement soient prises en compte en créant des accords multilatéraux sur l’environnement, en facilitant la coopération transfrontière, en définissant une vision de la dimension environnementale du développement durable, en recensant les défis pour l’avenir et en s’attachant à les relever. Ses réalisations avaient marqué l’histoire et constitueraient l’ossature de la contribution régionale au Programme de développement durable à l’horizon 2030. Il convenait de conserver au processus son intérêt pour tous en assurant qu’il soit adapté et contribue à réaliser les objectifs de développement durable, un défi qui était aussi l’occasion de mener de nouvelles activités conjointes et de renforcer la coopération régionale. L’intégration demeurait une difficulté immense pour réaliser un développement durable. À cet égard, il serait judicieux et efficient, pour faciliter l’exécution du Programme de développement durable à l’horizon 2030, d’utiliser le moyen déjà existant et fonctionnant correctement qu’offrait le processus « Un environnement pour l’Europe ». Celui-ci avait déjà été réformé afin de l’adapter à l’évolution des besoins de la région. Pour qu’il conserve son intérêt pour tous les pays, il fallait à présent l’actualiser en fonction du Programme de développement durable, en renforçant sa portée, en créant davantage de synergies et en renforçant son efficacité. La République tchèque a exprimé le souhait d’accueillir la prochaine conférence ministérielle en 2021, car elle marquerait le trentième anniversaire du processus engagé à Dobříš.
		5. Le Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) a souligné que l’intégration de l’environnement dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’Accord de Paris sur les changements climatiques traduisait une dynamique de changement plus large aux niveaux national, municipal et local, ainsi que, de plus en plus, dans le secteur privé. Il a présenté les résultats de la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement en ce qui concernait le Programme de développement durable à l’horizon 2030, les changements climatiques, la qualité de l’air et une économie verte ne laissant personne de côté, en établissant des liens avec les deux principaux thèmes de la Conférence de Batumi. Il a appelé l’attention sur des tendances préoccupantes en ce qui concernait les changements climatiques et la perte de biodiversité signalés dans la sixième Évaluation prospective de l’environnement mondial pour la région paneuropéenne, et les conclusions frappantes des récents travaux de recherche menés par le PNUE sur les atteintes à l’environnement[[1]](#footnote-2).

 II. La dimension environnementale du Programme de développement durable à l’horizon 2030 −
Aller de l’avant dans la région paneuropéenne

 A. Accords, mécanismes, mesures et institutions multilatéraux relatifs à l’environnement à l’appui du Programme de développement durable à l’horizon 2030

* + 1. Les participants ont souligné que le programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’Accord de Paris sur les changements climatiques étaient des accords historiques, et plusieurs délégations ont souligné les synergies entre les deux instruments. De nombreux intervenants ont noté la complexité du Programme de développement qui englobait les trois dimensions du développement durable, et la nécessité d’une méthode intégrée pour le mettre en œuvre. La volonté politique était cruciale pour réaliser les objectifs de développement durable. Il était également important de promouvoir la maîtrise des mesures à tous les niveaux et d’impliquer les divers acteurs dans leur exécution. Il a été souligné à plusieurs reprises que la croissance économique devait être dissociée de la dégradation de l’environnement et passait nécessairement par un respect accru de l’environnement. Les sociétés devaient s’orienter vers des modes de consommation et de production durables, ce qui impliquait d’utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles.
		2. La mise en œuvre de manière synergique des accords multilatéraux sur l’environnement aux niveaux mondial et régional faciliterait grandement les efforts des pays pour réaliser les objectifs de développement durable. Les intervenants ont aussi souligné le rôle de la coopération internationale pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, ainsi que l’importance des initiatives régionales, telles les Actions pour l’eau d’Astana. Seule l’action commune pouvait permettre de progresser. Plusieurs délégations ont fait état des initiatives prises par leurs pays en vue d’harmoniser les cadres juridiques et politiques nationaux pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, et nombre d’entre eux ont également mentionné des documents de politique nationale adoptés pour guider les mesures de mise en œuvre. En outre, plusieurs pays ont fait état de la création de nouvelles (ou de la conversion d’anciennes) instances interministérielles, multipartites ou autres pour coordonner la mise en œuvre au niveau national. La nature intégrée du nouveau Programme impliquait de relever les défis dans tous les secteurs. Il n’était donc plus possible de travailler en vase clos. Les politiques sectorielles devaient être harmonisées afin de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable et de créer des possibilités avantageuses pour tous.
		3. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d’établir des partenariats, de garantir la stabilité des investissements et de partager les technologies vertes. Les pays avaient également besoin de conseils en matière de politique et de développement des capacités pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Toutefois, les différences devaient être prises en compte et les pratiques adaptées aux conditions locales. Les représentants de plusieurs pays et organisations ont fourni des exemples concrets de mesures prises pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et se sont déclarés disposés à partager leurs expériences.
		4. Plusieurs représentants ont souligné que les ministres de l’environnement devaient prendre l’initiative pour mettre en œuvre la dimension environnementale des objectifs de développement durable. Ils devaient faire mieux connaître les aspects environnementaux des objectifs de développement durable et convaincre les autres ministres et d’autres acteurs, notamment la société civile et le secteur privé de leur importance. En particulier, ils devaient travailler en coopération avec les ministères de l’économie et des finances pour promouvoir l’utilisation d’instruments économiques en faveur de la protection de l’environnement et créer des incitations économiques amenant le secteur privé à utiliser des technologies novatrices réduisant au minimum les incidences néfastes sur l’environnement et la santé. L’importance de la coopération entre les scientifiques et les décideurs politiques a également été soulignée.
		5. De nombreux participants ont souligné le rôle central de la CEE pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et la coopération. La CEE savait depuis longtemps intégrer des programmes de manière efficace ainsi que servir d’instance de coopération et favoriser l’échange de données d’expérience. Le processus ministériel « Un environnement pour l’Europe » jouait un rôle dans la conduite des politiques en matière d’environnement et pouvait donc appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans la région de la CEE et être utilisé pour le suivi et l’examen. Le processus était également l’occasion pour la société civile d’influencer les débats ministériels. La CEE proposait plusieurs mécanismes permettant d’appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de suivre les progrès de leur réalisation, en particulier ses accords multilatéraux sur l’environnement, le Programme d’études de la performance environnementale et la Stratégie pour l’éducation au service du développement durable, ainsi que ses travaux sur l’information, les statistiques et les indicateurs relatifs à l’environnement.
		6. L’utilité de la Convention de la CEE sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus) en tant qu’outil intersectoriel pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 a également été soulignée, et plusieurs orateurs ont noté l’importance de l’accès du public à l’information et de la participation dudit public. La Convention de la CEE sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière (Convention d’Espoo) et son Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale avaient permis d’intégrer les considérations environnementales dans les politiques et projets sectoriels. La Convention d’Espoo, la Convention de la CEE sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l’eau) et la Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels ont été jugées importantes pour la promotion de la coopération transfrontière en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Plusieurs orateurs ont aussi noté la forte convergence de la Convention sur l’eau et de son Protocole sur l’eau et la santé avec les objectifs de développement durable. Une action concertée entre les Conventions, en vue de la création de synergies institutionnelles et de fond aux niveaux international et national, permettait d’améliorer l’efficacité et l’efficience de ces instruments.
		7. Les participants ont en outre souligné qu’il importait d’intégrer les principes de l’éducation au service du développement durable dans les cadres d’action nationaux. La Stratégie pour l’éducation au service du développement durable était un outil utile pour intégrer le développement durable dans l’éducation, ce qui constituait l’une des plus grands défis présentés par le Programme de développement durable. La CEE, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement, les centres régionaux pour l’environnement et d’autres organisations devaient continuer d’apporter aux pays leur précieux appui. En particulier, le rôle joué par l’Équipe spéciale de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement s’agissant du renforcement des capacités, de l’appui aux réformes politiques et du transfert de bonnes pratiques et de connaissances spécialisées aux pays du Caucase, de l’Asie centrale et de l’Europe orientale a été souligné. Un représentant de l’OCDE a réitéré l’engagement de son organisation d’héberger l’Équipe spéciale sous le nouveau nom d’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action vert, afin de mieux faire ressortir l’objectif d’une économie plus « verte ».
		8. Enfin, le Programme d’études de la performance environnementale de la CEE, dont la capacité d’obtenir des résultats était avérée, a fait l’objet d’hommages appuyés. Il pouvait contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 grâce à l’échange de données d’expérience, à l’examen par les pairs, au suivi et à l’examen. Plusieurs pays examinés se sont engagés à utiliser les recommandations de l’examen pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable.
		9. À l’issue du débat sur les outils permettant d’appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, une cérémonie a été organisée pour célébrer les vingt ans de succès du Programme d’études de la performance environnementale. Cette manifestation a rassemblé des représentants de pays qui avaient fait l’objet d’un examen ou qui avaient fourni des compétences techniques ou un soutien financier, et des organisations internationales qui avaient fourni un appui technique au Programme, illustrant le remarquable esprit de coopération et la nature de ce mécanisme d’examen par des pairs.

 B. Surveiller l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne

* + 1. Le Ministre bélarussien des ressources naturelles et de la protection de l’environnement a exposé la suite donnée à la décision prise par les ministres à la Septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Astana, 21-23 septembre 2011) de mettre en place un système de partage d’informations sur l’environnement dans l’ensemble de la région paneuropéenne. En donnant la mesure des progrès réalisés, il a mis l’accent sur la disponibilité en ligne des ensembles de données pertinents pour le Système et la diversité des obligations en matière d’établissement de rapports en vertu d’accords multilatéraux relatifs à l’environnement, pour lesquels l’accès à des informations et des données sur l’environnement était crucial pour l’élaboration de mesures efficaces. Le rapport d’activité du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement avait servi de base au Groupe de travail pour poursuivre l’évaluation de la mise en place du Système de partage d’informations sur l’environnement et assurer l’accès à l’information sur l’environnement et à des données étayant les rapports périodiques.
		2. Le Directeur exécutif de l’Agence européenne pour l’environnement a présenté le rapport 2015 de l’Agence sur l’état de l’environnement[[2]](#footnote-3), en soulignant la grande importance de la traçabilité des données et des informations qui y figurent. Le Système de partage d’informations sur l’environnement, conjointement avec le Réseau européen d’information et d’observation pour l’environnement, était un exemple remarquable de coopération et d’échange de connaissances, notamment grâce à la collaboration entre la CEE, le PNUE et l’Agence. Des progrès importants avaient été réalisés ces dernières années dans l’amélioration de l’accessibilité en ligne des données et indicateurs, y compris l’amélioration de l’infrastructure. En particulier, l’Union européenne disposait d’un nouveau système électronique d’établissement de rapports sur la qualité de l’air. Le recours à des sources d’information régionales et mondiales, tels que les rapports sur l’état de l’environnement de l’Agence européenne pour l’environnement et le rapport sur l’avenir de l’environnement mondial, était essentiel pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable.
		3. La Secrétaire d’État à l’environnement de la République de Moldova a déclaré que la coopération interinstitutionnelle était essentielle pour que les informations et données relatives à l’environnement puissent être partagées et réutilisées. Elle a souligné le lien entre les projets d’économie verte et le Système de partage d’informations sur l’environnement, en l’illustrant d’exemples précis afin de souligner que la mise en commun des données et l’utilisation multiple d’indicateurs déjà existants limitaient le coût de la mise au point d’indicateurs et le fardeau que représentait l’établissement des rapports tout en permettant de mieux étayer l’élaboration des mesures. Le Directeur général du Ministère fédéral autrichien de l’agriculture, des forêts, de l’environnement et de la gestion des eaux a déclaré que le libre accès du public aux données actualisées sur la qualité de l’air était un élément essentiel du système national autrichien de partage d’informations sur l’environnement. Parmi les difficultés, on pouvait notamment citer la fourniture à un prix abordable de matériel de contrôle et de systèmes de gestion des données. Des mesures ciblées de renforcement des capacités, mises en œuvre par des organisations internationales et des administrations nationales ainsi que des activités aux niveaux régional et national, étaient nécessaires pour réaliser des progrès substantiels dans la mise en ligne d’informations et de données. Le Directeur du centre kazakh d’information et d’analyse pour la protection de l’environnement a appelé l’attention sur le rapport national du Kazakhstan sur l’état de l’environnement, dans lequel l’accent était mis sur l’utilisation des ressources naturelles grâce à des indicateurs de la CEE relatifs à l’environnement. Le Kazakhstan promouvait une économie verte dans le cadre du Partenariat pour une passerelle verte. Pour traiter divers problèmes ayant trait à l’environnement, en particulier en ce qui concernait l’eau et l’énergie, il avait élaboré un programme-cadre quinquennal de partenariat pour le développement fondé sur les objectifs de développement durable. Un conseiller principal pour les politiques des États-Unis d’Amérique a souligné que son pays appuyait les travaux du Système de partage d’informations sur l’environnement par l’intermédiaire du Comité des politiques de l’environnement, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’établissement de rapports nationaux sur les objectifs de développement durable. Le Système devait évoluer de manière à intégrer des informations et des données économiques et sociales grâce à une collaboration plus étroite avec la Conférence des statisticiens européens dans le cadre de ses travaux sur la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de l’ONU.
		4. Le Secrétaire exécutif de la CEE et le Directeur du Bureau régional du PNUE pour l’Europe ont lancé la sixième Évaluation prospective de l’environnement mondial pour la région paneuropéenne[[3]](#footnote-4). Le Coordonnateur régional de la Division de l’alerte rapide et de l’évaluation du PNUE a présenté l’état et les tendances de l’environnement de la région, les mesures efficaces, les moyens de renforcer la gouvernance en matière d’environnement et les perspectives dans ce domaine. Le rapport donnait une vue d’ensemble complète et intégrée de l’environnement dans la région, ce qui offrait une base pour améliorer les politiques en matière d’environnement, recenser les nouveaux problèmes et développer le dialogue entre scientifiques et décideurs.
		5. Le lancement a été suivi d’une table ronde sur les résultats de l’Évaluation et sur l’importance de l’établissement de rapports concernant l’état de l’environnement pour la prise de décisions et la réalisation des objectifs de développement durable. L’animateur de la table ronde, le Ministre roumain de l’environnement, des eaux et des forêts a ouvert le débat puis le Ministre croate de la protection de l’environnement et de la nature et le Secrétaire d’État slovaque à l’environnement ont fait des exposés. Il a été noté que l’évaluation arrivait à point nommé alors que les gouvernements et la société concentraient leur attention sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030. En outre, l’Évaluation soulignait la nécessité d’inverser la dégradation de l’environnement et de réduire la pollution pour garantir un avenir durable et que seuls des écosystèmes forts et résistants permettraient un développement durable. La partie consacrée aux perspectives mettait en lumière les grandes tendances les plus importantes. Parmi les problèmes qui se posaient au niveau régional, on pouvait citer la nécessité de mieux intégrer les données, d’améliorer l’analyse des données et de faire un meilleur usage des données et statistiques sur l’environnement, en particulier en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le processus d’évaluation devait rendre plus facile l’adoption de mesures et la prise de décisions au niveau national, et renforcer la coopération visant à traiter les problèmes communs en matière d’environnement.
		6. Le Directeur adjoint de l’Agence d’État kirghize pour la protection de l’environnement a présenté l’inventaire récent de la biodiversité du pays, indiqué que le rapport sur l’état de l’environnement serait mis en ligne et déclaré qu’un examen de la performance environnementale allait être réalisé. Un représentant de l’Union européenne s’est félicité du récent lancement du rapport de l’Évaluation, et a souligné que le récapitulatif de haute qualité des principales conclusions et orientations fournissait une analyse utile des priorités thématiques pour la région. L’Union européenne encourageait également l’utilisation des principes du Système de partage d’informations sur l’environnement. Un représentant de la Fédération de Russie a exprimé l’appui de son pays à l’Évaluation ainsi que sa reconnaissance au Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement pour son action. La Fédération de Russie accueillait avec satisfaction le rapport d’étape sur le Système de partage d’informations sur l’environnement, et était convaincue de la nécessité de continuer à établir des rapports et accroître le nombre d’indicateurs de base du Système. Dans les observations sur certains aspects techniques de l’Évaluation, il a été noté en particulier que la vision monétaire de l’évaluation des incidences sanitaires de la mauvaise qualité de l’air pourrait être trompeuse. Un représentant de l’Éco-Forum européen a souligné que l’Évaluation, de par sa nature participative et interdisciplinaire, pourrait jouer un rôle important dans la prise de décisions et contribuer à améliorer l’environnement. Un représentant du PNUE a fourni quelques explications au sujet des données sur la qualité de l’air figurant dans l’Évaluation, et de l’importance d’une estimation monétaire pour faire mieux comprendre le coût de l’inaction.

 III. Vers une nouvelle société : dix ans d’éducation au développement durable

* + 1. Une réunion de haut niveau des Ministères de l’éducation et de l’environnement, coprésidée par le Ministre de l’éducation et des sciences et le Ministre de l’environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie, s’est tenue dans le cadre de la Conférence de Batumi aux fins de passer en revue les progrès accomplis au cours des dix années écoulées depuis l’adoption de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable et de réaffirmer l’attachement des États participants à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie.
		2. À l’issue de la réunion, les ministres et chefs de délégation ont adopté le Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable, et la Déclaration ministérielle de Batumi sur l’éducation au développement durable, qui proposent des voies à suivre en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie dans la région. Par ailleurs, un représentant de la Géorgie a indiqué que son pays avait l’intention d’examiner la possibilité d’élaborer avec la communauté internationale un nouvel accord contraignant sur l’éducation en vue du développement durable[[4]](#footnote-5).

 IV. Pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne

* + 1. Le Secrétaire d’État à l’environnement de la Suisse a présidé une séance thématique sur le passage à une économie verte dans la région paneuropéenne. Dans ses observations liminaires, il rappelé l’engagement de la Suisse à promouvoir la transition vers l’économie verte ; concrétisé par l’adoption en 2013 d’un plan d’action pour une économie verte, ainsi que la collaboration active du pays à l’élaboration du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement et de l’Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E). La rareté des ressources, la sécurité de l’approvisionnement et la compétitivité étaient les principales raisons motivant la transition de tous les pays vers une économie verte. Les pays devaient progresser rapidement vers une économie plus respectueuse de l’environnement en adoptant la bonne combinaison de mesures.Le passage à une économie verte ouvrait de nouveaux marchés aux entreprises et permettait de rendre les économies plus résilientes et plus stables. C’était aussi un moyen d’atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et d’appliquer l’Accord de Paris.
		2. M. Bertrand Piccard, pionnier suisse de l’aviation, pilote de Solar Impulse et Ambassadeur itinérant du PNUE, a engagé les dirigeants politiques réunis à Batumi à agir sans attendre, notamment à adopter des politiques et des programmes ambitieux visant à promouvoir la transition vers l’économie verte. Bon nombre des technologies nécessaires étaient déjà disponibles et l’heure était venue de faire preuve d’une ferme volonté et d’une grande détermination politiques pour apporter les changements voulus, de sorte que le passage à l’économie verte soit une option attrayante pour tous.
		3. Le Secrétaire général du Club de Rome a relevé les lacunes du modèle actuel de croissance économique et il a fourni des éléments probants montrant que ce modèle n’avait pas permis de réduire l’écart entre les riches et les pauvres ni d’éliminer la pauvreté. La solution résidait dans une nouvelle approche, telle que le passage à l’économie verte. Compte tenu des coûts potentiellement élevés associés à la transition vers une économie verte, il était nécessaire de prendre des mesures d’incitation appropriées, d’adapter la législation et d’intervenir sur les marchés pour faire en sorte que cette transition soit moins coûteuse.
		4. La Ministre de l’environnement, des eaux et forêts de la Roumanie a fait observer que l’environnement était un moteur de la croissance économique. Passer à l’économie verte ne consistait pas seulement à changer de modèles économiques mais aussi à modifier les modèles de gouvernance et les mentalités. Il fallait éliminer les obstacles présents dans l’esprit des décideurs et dans la société. Dans le contexte des changements climatiques, la société avait atteint un point de non-retour et le coût de l’inaction serait beaucoup trop élevé. La Ministre a appelé à redoubler d’efforts et à prendre de nouvelles mesures conformes aux besoins, au contexte culturel et aux ressources de chaque pays.
		5. Le Ministre des ressources naturelles et de la protection de l’environnement du Bélarus a indiqué que son pays s’était engagé à procéder à des améliorations stratégiques dans les domaines de l’environnement et de l’économie, et à atteindre les objectifs et cibles de développement durable en élaborant un plan d’action pour une économie verte axé sur les transports, l’énergie, l’agriculture et l’éducation. Les mesures concrètes dans ce sens étaient notamment l’amélioration et la simplification de la fiscalité, la mise en application du principe de la responsabilité élargie des producteurs, la mise en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux systèmes de transport respectueux de l’environnement, l’appui à une agriculture plus respectueuse de l’environnement et la création d’un réseau d’écoles vertes.
		6. Un bref document vidéo produit par la CEE et le PNUE, comprenant des entretiens avec six ministres et représentants de haut niveau de ces deux organisations, a été projeté à l’intention des participants.
		7. Suite à la présentation de ce document par le Secrétaire général du Ministère de l’environnement du Portugal, au nom du Président du Comité des politiques de l’environnement de la CEE, les représentants ont approuvé par acclamation le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement qui offre une vision commune et fixe trois grands objectifs à savoir réduire les risques environnementaux et la pénurie de ressources, renforcer le progrès économique et améliorer le bien-être et l’équité sociale en vue de la transition vers une économie verte. Le Cadre stratégique s’articule autour de neuf domaines d’intervention visant à appuyer la transition vers une économie verte et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.
		8. L’Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) a également été lancée. Elle énonce 101 actions volontaires que 34 pays et organisations s’engageaient à mener et restait ouverte à d’autres participants. Les représentants de deux pays supplémentaires ont annoncé que leur gouvernement respectif soumettrait prochainement des engagements.
		9. La plénière s’est achevée par la projection d’un document vidéo produit par l’ECO‑Forum européen, engageant les ministres à jouer un rôle directeur et préconisant d’agir à l’appui de la transition vers une économie verte et d’adopter des politiques commerciales et environnementales se renforçant mutuellement. La séance s’est ensuite scindée en deux tables rondes parallèles visant à examiner les questions liées à l’économie verte, l’accent étant mis sur les points suivants : a) perspectives et défis ; b) solutions pour la durabilité ; c) mesures incitatives en faveur de l’écologie ; et d) coopération.
		10. Au cours des débats, les représentants ont reconnu que le passage à une économie verte était indispensable au développement durable et ont fait état de nombreuses démarches et initiatives que les pays de la région avaient entreprises dans cette direction. Pour opérer cette transition de manière à respecter les limites de notre planète, il ne suffisait pas d’agir à la marge mais il fallait opérer une transformation radicale de l’économie et de la société, soutenue par un engagement et une détermination politiques, notamment dans les pays dont l’économie dépendait d’importantes réserves en pétrole et en gaz. Les ajustements effectués et les nouvelles approches adoptées devaient prendre en considération la diversité des mentalités et des intérêts des différentes sociétés.
		11. Le véritable problème n’était pas la nouveauté du concept d’économie verte, mais sa complexité. De nombreuses questions devaient encore être résolues, parmi lesquelles le manque de ressources financières et la multiplicité des politiques étaient les plus souvent citées. L’innovation et les investissements dans l’économie verte, la recherche-développement, le transfert de technologies entre pays et l’appui aux petites entreprises étaient autant d’activités qui nécessitaient un financement. Toutefois, les choix d’investissements pouvaient avoir des implications à long terme et il fallait donc éviter les investissements qui verrouillaient les technologies existantes, limitaient les options ou freinaient le développement de solutions de substitution. Pour parvenir à une économie verte, il était nécessaire d’utiliser des instruments fondés sur le marché, de supprimer les subventions ayant des effets dommageables, notamment les subventions en faveur des combustibles fossiles, et de remplacer la taxation du travail par une taxation de l’exploitation des ressources naturelles. Le recours à des fonds publics pour mobiliser des financements privés dans l’économie verte était une bonne approche à cet égard et il fallait promouvoir les possibilités de développer davantage ce type d’activités.
		12. Les participants ont engagé instamment les responsables politiques à procéder à la comptabilisation du capital naturel et à l’évaluation des services fournis par les écosystèmes en utilisant, par exemple, le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE) des Nations Unies, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, la Banque mondiale et l’OCDE. Il fallait aller au-delà de la notion de produit intérieur brut (PIB) et travailler sur l’empreinte écologique des pays, en se fondant sur d’autres indicateurs et en utilisant d’autres moyens de mesurer les progrès. Un examen régulier et une analyse à long terme des effets environnementaux et sociaux des politiques mises en œuvre et des décisions adoptées, ainsi qu’une réflexion globale, étaient nécessaires pour assurer le succès de la transition vers l’économie verte.
		13. Des représentants ont aussi souligné la nécessité d’une intégration effective des considérations environnementales dans les cadres juridiques et réglementaires, et de mécanismes institutionnels permettant de coordonner et d’harmoniser au niveau intersectoriel les intérêts contradictoires des différentes parties prenantes. Les évaluations stratégiques environnementales et les évaluations de l’impact sur l’environnement, qui reposaient sur la Convention d’Espoo et son Protocole, étaient des instruments utiles à cet égard.
		14. Pour dissocier croissance économique et dégradation de l’environnement, il fallait opérer des changements de comportement en faveur de modes de vie plus durables, notamment pour ce qui concernait les choix alimentaires. Des orateurs ont estimé que l’éducation au servicedu développement durable, la sensibilisation du public et une communication efficace avec les parties prenantes concernant les avantages d’une économie verte étaient des indispensables. Le rôle de la société civile dans le suivi des progrès accomplis sur la voie d’une économie verte a aussi été mentionné.
		15. L’économie verte devait être ouverte à tous et créer de nouveaux emplois. Des participants ont indiqué que, dans certains pays, le nombre d’emplois verts augmentait à un rythme de 3 % par an, en particulier dans des secteurs tels que l’énergie solaire et le vélo. Par ailleurs, l’économie verte devait être résiliente face aux changements climatiques et s’attaquer aux conséquences sociales de ces changements, qui seraient probablement particulièrement graves pour les personnes les plus vulnérables. Comme ces personnes étaient souvent tributaires des ressources naturelles, il pourrait être nécessaire de mettre en place des filets de sécurité pour les groupes vulnérables, ainsi que d’établir des liens entre les risques au niveau mondial et les conditions au niveau local.
		16. Dans le cadre de l’examen des solutions pour la durabilité, les représentants se sont penchés sur des méthodes éprouvées visant à promouvoir une utilisation efficace des ressources naturelles et à améliorer les services fournis par les écosystèmes, parmi lesquelles notamment : la réutilisation et le recyclage ; la responsabilité élargie des producteurs ; l’éco-étiquetage ; les nouveaux modèles économiques, tels que la consommation collaborative et l’économie circulaire ; et le rôle de l’art dans la promotion d’une chaîne de valeur durable.
		17. L’agriculture durable, la gestion des forêts et le triptyque eau-alimentation-énergie ont aussi figuré parmi les éléments clefs abordés, des représentants de pays d’Asie centrale ayant mentionné l’engagement de leur pays en faveur de l’efficacité énergétique, de la gestion des déchets, des transports durables et des techniques d’irrigation économes en eau afin de réduire la prise d’eau. L’énergie était au cœur de la transition vers l’économie verte et il était de toute première importance de mettre en place la bonne combinaison d’énergies propres pour remplir les engagements pris au titre de l’Accord de Paris. Pour certains pays, l’abandon du secteur de l’énergie traditionnel se révélait toutefois difficile en raison des conséquences sociales et des pertes d’emplois possibles. Les normes et les incitations fiscales visant à stimuler l’efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment ont été mentionnées comme des instruments efficaces fondés sur le marché. Des participants ont aussi évoqué la nécessité d’intégrer les « couloirs » géographiques et les villes dans des infrastructures et des schémas d’urbanisme durables et d’assurer une bonne gouvernance environnementale.
		18. Il a été noté que certains gouvernements montraient déjà l’exemple en modifiant leurs activités pour les rendre plus respectueuses de l’environnement et en rendant compte de leur performance environnementale. L’obligation du respect du critère de durabilité lors de la passation des marchés publics, par exemple pour les services de restauration, le matériel de bureau ou l’éclairage des rues, et l’utilisation accrue des énergies renouvelables dans les bâtiments publics figuraient parmi les mesures prises dans ce sens.
		19. Le passage d’une économie linéaire à une économie circulaire supposait une analyse du coût global de durée de vie, l’amélioration de la qualité des matières premières secondaires et la prise en compte de certaines considérations environnementales et sociales dans l’ensemble des chaînes d’approvisionnement, y compris dès le stade de la conception. C’était l’objectif de l’ensemble de mesures de l’Union européenne pour l’économie circulaire. La mise en place d’une économie circulaire présentait des avantages importants : elle pouvait entraîner une croissance du PIB de 7 % en 2030.
		20. Il était nécessaire de mettre en place des plateformes de dialogue ouvertes à tous permettant de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés au niveau local. Les représentants ont aussi évoqué la nécessité de faire davantage participer les entreprises et de développer les réseaux scientifiques et de recherche. Ils ont en outre souligné le rôle de la coopération régionale, ainsi que la nécessité de s’appuyer sur d’importants programmes, processus et partenariats existants, tels que le processus « Un environnement pour l’Europe », le Programme d’études de la performance environnementale, la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable, le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement, l’Initiative BIG-E, le Partenariat pour l’action en faveur de l’économie verte (PAGE), le Programme de l’Union européenne axé sur l’orientation écologique de l’économie dans les pays du Partenariat oriental et le cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables. Un forum devrait être organisé à intervalle régulier pour appuyer la mise en œuvre de l’Initiative BIG-E et en faire le bilan, ainsi que pour promouvoir cette initiative au-delà de la région paneuropéenne. Il a aussi été proposé de promouvoir et d’utiliser les normes environnementales et sociales adoptées dans la région de la CEE lors de l’élaboration de l’initiative « Ceinture économique de la Route de la soie ». Une initiative sur le recensement, le suivi et la collaboration en vue d’élargir la communauté des parties prenantes a été proposée dans le but de favoriser la participation de la société civile.
		21. Les représentants sont convenus qu’il était nécessaire de disposer d’une solide base de connaissances et de mécanismes efficaces de partage des connaissances, comme la Plateforme de connaissances pour une croissance verte. Cette plateforme permettrait de promouvoir les engagements pris au niveau national dans le cadre de l’Initiative BIG-E, de faciliter le partage des connaissances dans la région et de faire connaître les actions menées dans le cadre de l’Initiative BIG-E à l’échelle mondiale. La Suisse a annoncé une contribution de 100 000 francs suisses aux activités menées dans le cadre de la Plateforme de connaissances pour une croissance verte à l’appui de l’Initiative BIG-E.

 V. Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé

* + 1. Lors d’une séance consacrée à l’amélioration de la qualité de l’air, les représentants ont fait observer que, malgré les progrès considérables accomplis dans la région ces dernières décennies, la pollution atmosphérique représentait toujours une menace pour la santé, l’environnement et l’économie. Il faudrait poursuivre les efforts communs afin de garantir aux générations futures un avenir sain. La Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et ses Protocoles constituaient le principal exemple d’un cadre régional multilatéral visant à surmonter les problèmes complexes liés à la pollution atmosphérique.
		2. Le Ministre des ressources naturelles et de la protection de l’environnement du Bélarus a rendu compte des progrès accomplis en ce qui concerne l’élargissement du réseau national de surveillance, de la réduction des émissions résultant de la mise en œuvre de diverses politiques et des projets de mesures.
		3. L’adjointe au maire de Tbilissi a exposé les principaux problèmes liés à la qualité de l’air de sa ville, en particulier ceux posés par les transports qui sont responsables d’environ 90 % des émissions. Elle a proposé de remédier à ce problème en réorganisant le système de transport.
		4. La Directrice du Bureau régional pour l’Europe de l’Organisation mondiale de la Santé a souligné la gravité des effets de la pollution atmosphérique sur la santé et invité instamment les dirigeants politiques à s’acquitter pleinement des engagements qui avaient été pris aux niveaux mondial et régional. Elle a préconisé de mieux mettre à profit les éléments de preuve, données et outils les plus récents fournis par les secteurs de l’environnement et de la santé. Il faudrait en outre exploiter la cohérence et les synergies qui découlent des processus régionaux et tirer parti des partenariats qu’ils avaient permis de former.
		5. L’Ambassadeur de Suède pour l’environnement a réaffirmé que les pays nordiques étaient résolus à œuvrer pour une meilleure qualité de l’air et a présenté l’Action de Batumi pour un air plus pur. Complétée par l’engagement des États membres de la CEE et des parties prenantes concernées, cette initiative, adoptée par les représentants ; vise à inciter à l’action sur les questions de pollution atmosphérique qui ne sont pas actuellement prises en compte et à poursuivre la mise en œuvre des obligations des pays au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique et de ses Protocoles. L’initiative a été lancée lors d’une cérémonie à laquelle ont participé des enfants de Batumi, afin de rappeler aux États qu’ils se sont engagés à transmettre aux générations futures un air pur et un environnement sain.
		6. La séance s’est ensuite divisée en deux tables rondes parallèles afin d’examiner plus particulièrement : a) les polluants et les politiques ; b) les secteurs et le financement ; c) la sensibilisation et la participation du public ; et d) la coopération.
		7. Au cours des discussions, les participants ont fait remarquer que les particules fines, les oxydes d’azote, l’ozone troposphérique, l’ammoniac, les polluants organiques persistants, les métaux lourds, le méthane et les hydrofluorocarbones présentaient des risques pour la santé de l’homme et pour l’environnement. Les participants ont mentionné un certain nombre de mesures réglementaires, institutionnelles et techniques qui avaient permis de lutter efficacement contre la pollution atmosphérique. Ils ont en particulier souligné que le recours aux techniques de fin de chaîne et aux sources d’énergie renouvelables avait entraîné une baisse significative des émissions.
		8. Le Directeur de l’environnement de l’OCDE a présenté une étude récente des conséquences économiques de la pollution de l’air extérieur. Les ministres de l’environnement devraient plaider en faveur des dépenses visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques en appelant l’attention sur le coût économique considérable de la pollution atmosphérique. À l’échelle mondiale, d’ici 2060 le coût de l’inaction pourrait s’élever à 1 % du PIB en moyenne et même atteindre 3 % du PIB dans la région de la CEE. Ce chiffre comprend les coûts marchands liés aux dépenses de santé, aux rendements agricoles et à la productivité du travail. Selon les estimations, les coûts non marchands associés à la mortalité et à la morbidité seraient environ sept fois plus élevés. Le nombre de décès prématurés causés par la pollution atmosphérique pourrait passer de 3 millions par an en 2010 à 6 à 9 millions en 2060. Quelques intervenants ont présenté des données concernant leur pays respectif confirmant le coût économique exorbitant de la pollution atmosphérique, notamment en termes de santé publique. Plusieurs représentants ont fait remarquer que les effets bénéfiques d’une meilleure qualité de l’air dépassaient de loin le coût des mesures de réduction de la pollution.
		9. Des intervenants ont affirmé que, pour rompre le lien entre croissance économique et pollution atmosphérique, il était essentiel de tenir compte dans le cadre du processus de normalisation d’indicateurs et d’objectifs de santé. De nombreux pays ont adopté des mesures et certaines ont eu des effets positifs notables sur la réduction des émissions, en particulier pour le soufre. Des instruments économiques, tels que les redevances sur la pollution, les péages urbains, les engagements pour la croissance verte et les subventions à l’industrie, s’étaient révélés efficaces. L’introduction de permis environnementaux intégrés, la révision des normes relatives aux émissions produites par des sources fixes et mobiles et l’imposition d’un contrôle environnemental et de sanctions plus sévères pour les principaux pollueurs ont également été évoquées.
		10. De nombreux participants ont appelé à prendre rapidement des mesures pour s’attaquer aux principales sources d’émissions, notamment les transports, les installations de chauffage domestiques, l’industrie, l’agriculture, la production d’énergie, les déchets et le secteur minier. De nombreux participants ont fait observer que les particules fines, le dioxyde d’azote et l’ozone avaient des effets nocifs sur la santé de l’homme, l’ozone affectant également les écosystèmes et l’agriculture. Une attention particulière devrait être accordée aux effets des polluants atmosphériques sur les groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées, et sur les personnes qui vivent dans des foyers de pollution, y compris la région touchée par la catastrophe de la mer d’Aral.
		11. Le carbone noir, l’un des composants des particules fines, suscitait une préoccupation particulière, étant donné qu’il avait de graves conséquences sur la santé de l’homme et l’environnement et qu’il était un facteur important du changement climatique en Arctique. Une délégation a exprimé le souhait que des mesures soient prises au niveau mondial contre le carbone noir. Un autre participant a appelé à lutter contre le méthane qui est à la fois un polluant atmosphérique et un puissant gaz à effet de serre. À cet égard, un certain nombre de pays ont indiqué que dans les secteurs du pétrole et du gaz des mesures étaient prises afin de réduire les émissions de méthane produites par le gaz torché. S’agissant de l’agriculture, beaucoup reste à faire pour réduire les émissions d’ammoniac. D’autres polluants présents dans l’air ont également été mentionnés, notamment les pesticides, les polychlorobiphényles et les dioxines. En outre, l’attention a été appelée sur les substances toxiques présentes dans les matériaux de construction, la combustion des matières plastiques dans les fours domestiques et la combustion à ciel ouvert des déchets, en particulier dans les pays du Caucase, d’Asie centrale et d’Europe orientale.
		12. Plusieurs participants ont évoqué des problèmes persistants liés aux secteurs et polluants mentionnés. Les progrès technologiques réalisés dans le domaine de la surveillance avaient renforcé la capacité des pays de mesurer les polluants, par exemple les polluants organiques persistants, et de déterminer leur origine. Les informations ainsi recueillies avaient servi de fondement à l’élaboration de politiques et à la sensibilisation du public et permis d’évaluer l’efficacité des mesures. Toutefois, des difficultés subsistaient concernant la surveillance, de la qualité de l’air intérieur et extérieur, ainsi qu’au développement et à l’harmonisation des inventaires d’émissions.
		13. Quelques délégations ont évoqué la nécessité de fixer des objectifs, notamment celui de ramener la pollution atmosphérique à un niveau qui n’était plus préjudiciable ni pour l’homme ni pour l’environnement. Des pays avaient élaboré des stratégies et certains participants ont noté l’existence de synergies entre les initiatives relatives à la pollution atmosphérique et celles relatives au climat. Il a également été fait mention de la nécessité de mener une action intégrée dans les secteurs concernés et à tous les niveaux. Plusieurs pays révisaient leur législation en vue d’y intégrer des normes internationales et plusieurs délégations ont souligné qu’il importait également de lutter de manière cohérente contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique ; notamment dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable.
		14. Des participants ont présenté les mesures prises dans le secteur des transports, à savoir : l’adoption de normes pour les véhicules et les carburants ; un aménagement du territoire et un urbanisme qui prennent en compte les besoins de mobilité ; l’interdiction des véhicules les plus polluants dans certaines parties des villes ; les mesures financières d’incitation au remplacement des véhicules anciens ; l’indemnisation pour l’utilisation du vélo ; et les mesures pour favoriser le recours aux véhicules électriques. Des défis restaient toutefois à relever, notamment en ce qui concernait les émissions produites par les véhicules diesels, ce qui nécessitait de nouvelles mesures telles que la suppression des subventions et des disparités fiscales entre les différents types de carburant. En ce qui concernait le secteur industriel, plusieurs délégations ont déclaré qu’il importait d’adopter des valeurs limites d’émissions pour les différentes installations et d’avoir recours aux meilleures techniques disponibles ce qui contribuerait également à moderniser et à rénover les installations existantes. Des pays ont indiqué qu’ils s’employaient à améliorer l’efficacité énergétique de divers secteurs d’activité.
		15. Plusieurs délégations ont évoqué les problèmes qui se posaient dans le secteur résidentiel, en particulier dans les zones rurales, et qui étaient liés à l’utilisation de combustibles solides pour la cuisine et le chauffage. Ce secteur contribuait de manière notable à la pollution de l’air intérieur et extérieur dans plusieurs pays. Les autres mesures suggérées étaient la suppression des subventions dans d’autres secteurs polluants, par exemple des combustibles fossiles, en particulier le charbon, le développement du chauffage urbain, et l’aménagement intelligent du territoire en ce qui concernait la mobilité et l’exposition aux sources polluantes. Il a été observé que le principe du pollueur payeur n’était pas encore totalement mis en pratique.
		16. Une délégation a fait remarquer que son gouvernement avait instauré une taxe sur les émissions de dioxyde d’azote. Les entreprises pouvaient en être exonérées si elles acceptaient de mettre en place des mesures de réduction et contribuaient à un fonds de soutien aux entreprises pour la mise en œuvre de ces mesures. Ce système avait entraîné des innovations techniques telles que le remplacement du diesel par du gaz naturel liquéfié dans les navires. Une autre délégation a indiqué que les mesures de réduction de la pollution atmosphérique étaient financées à la fois par des fonds publics et par des fonds privés. Un représentant de la société civile a proposé de créer une taxe sur l’industrie chimique afin de financer des mesures de gestion sans danger des déchets, tandis que des dispositions supplémentaires pourraient être prises pour ne plus produire de matériaux qui pourraient provoquer une pollution atmosphérique au cours de la dernière partie de leur cycle de vie.
		17. Un intervenant a fait remarquer que le grand public considérait l’industrie comme la principale source de pollution atmosphérique, alors que ce n’était généralement pas le cas. Les populations n’avaient pas suffisamment conscience de l’impact environnemental de leurs décisions personnelles, notamment celles qui concernaient la mobilité. Pour que les politiques d’amélioration de la qualité de l’air soient efficaces, la participation pleine et entière d’une population informée et disposant des moyens d’agir était indispensable. Plusieurs délégations ont souligné que cela nécessiterait de la transparence, une meilleure diffusion d’informations détaillées et plus de sensibilisation. Il a également été noté que la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention d’Aarhus et des outils similaires facilitait l’accès à l’information sur la pollution générée par des installations spécifiques. Quelques pays ont fait part de leur expérience concernant les moyens de sensibiliser la population et de lui donner accès aux informations, plus précisément le recours aux technologies de l’information et aux dispositifs modernes qui collectent des données de suivi à l’échelle nationale et les rendent facilement accessibles au public en temps réel.
		18. Des représentants de la société civile ont exprimé leur préoccupation quant au niveau d’accès à l’information et de participation de la population aux activités relatives à la gestion de la qualité de l’air dans certains pays. Plus précisément, des informations sur les inventaires d’émissions et sur la concentration des principaux polluants atmosphériques dans les zones les plus peuplées n’étaient pas toujours mises à disposition dans tous les pays de la région. La population devrait être informée des conséquences de la pollution atmosphérique, en particulier sur la santé, et les organisations non gouvernementales devraient jouer un rôle décisif dans ce processus. Elle devrait également être formée aux moyens de réduire les émissions au sein des ménages, par exemple en s’assurant que les combustibles solides brûlent complétement.
		19. Il a été souligné que, dans plusieurs pays, plus de 50 % de certains polluants provenaient de sources transfrontières, qui n’étaient pas nécessairement situées dans la région de la CEE. De nombreux intervenants ont souligné la nécessité de prendre des mesures non seulement, national et local mais également au niveau international. Étant donné le caractère transfrontière de la pollution atmosphérique, la coopération internationale revêtait une importance particulière, tout comme l’échange d’informations, le partage de données d’expérience, y compris au-delà des frontières de la CEE, l’adoption de mesures concertées et l’assistance technique. La plupart des délégations ont évoqué la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique et ses Protocoles et plusieurs d’entre elles ont vivement engagé les pays qui ne l’avaient pas encore fait à ratifier les trois protocoles révisés les plus récents. Des moyens d’action précieux avaient été élaborés en vue de donner effet à la Convention. La Coalition pour le climat et la qualité de l’air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention de Minamata sur le mercure étaient également des instruments de coopération importants. Les participants ont également mentionné la résolution de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement relative au renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l’environnement dans la promotion de la qualité de l’air dans le contexte de l’action mondiale que mène le PNUE dans le domaine.
		20. Plusieurs délégations ont évoqué leur engagement volontaire au titre de l’Action de Batumi pour un air plus pur et ont fait l’éloge de cette initiative.

 VI. Présentation d’autres accords, initiatives, engagements ou moyens d’action sur des sujets en rapport
avec les thèmes de la Conférence

* + 1. Le Secrétaire exécutif de la CEE a signé la Déclaration commune de soutien aux efforts de boisement et de reboisement du bassin de la mer d’Aral de la CEE et du Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d’Aral. Cette Déclaration a attiré l’attention sur la nécessité d’adopter des mesures concertées et de mettre en place une aide internationale afin d’améliorer l’état de l’environnement et la santé de l’homme dans la région de la mer d’Aral.

 VII. Adoption des textes issus de la Conférence

* + 1. Les ministres et chefs de délégation ont adopté par acclamation la Déclaration ministérielle intitulée « Plus pur, plus vert, plus futé ! ».

1. PNUE et CEE (Nairobi, 2016). Dans le cadre du présent document, le terme « paneuropéen » s’applique à la région de la CEE à l’exception du Canada et des États-Unis d’Amérique. [↑](#footnote-ref-2)
2. *The European Environment − State and Outlook 2015* (Copenhague, 2015). [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir note 1. [↑](#footnote-ref-4)
4. Pour de plus amples renseignements sur la réunion de haut niveau, voir le résumé des Coprésidents ([ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.4](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.4)). [↑](#footnote-ref-5)